

Thourotte, le 22 novembre 2021

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
18 NOVEMBRE 2021**

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, MMES MONFORT, VANDENBROM, FRETE, DACQUIN, PIHAN GAUMET, VANPEVENAGE, MM PIAR, DROUET, JOLY, RICARD, BONNETON, LEFEVRE, POTET, BOURDON, MMES FONTAINE, DAUMAS, GRANDJEAN, BALITOUT, BACONNAIS.

ETAIENT REPRESENTES Madame DRELA qui avait donné pouvoir à Madame MONFORT, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET, Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur POTET.

ABSENTS : Messieurs DERE, IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme PIHAN GAUMET Florence.

Au titre de l'aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la signature d'une convention de Mutualisation du Système d'Information Géographique (SIG) avec les EPCI du Pays Compiègnais.
- o A la demande de subvention pour la réalisation d'une étude OPAH.

Au titre des finances, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la signature d'une convention relative à l'expérimentation du compte financier unique avec les services de l'Etat pour les exercices 2022/2023.

Au titre de la petite enfance/jeunesse, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A autoriser Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise en 2022 et à s'engager dans la démarche d'une réalisation de projet social de territoire.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o Au fait de mettre en dépôt vente au prix de 16€ le manuscrit maréchal auprès de revendeurs professionnels ou associatifs.

Le Président,



P. CARVALHO